

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74 116
Objet

Subvention exceptionnelle
au V.B.C.R.

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1974

DATE D'AFFICHAGE

22 juin 1974

Nombre de conseillers
en exercice - 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

soixante quatorze

L'An mil neuf cent
le vingt huit juin

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR, STIPAL
COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,
BROTREAU, BERLAND, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE,
PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUCHET par Me BARDE

Absents : MM. RIVIERE, Mmes BIDEAU, FOUCHE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Président du Volley-Ball club de ROYAN, par lettre du
13 juin 1974 a sollicité de la Ville l'attribution d'une subven-
tion exceptionnelle afin de permettre à ce club, actuellement en
Nationale 3, de se développer davantage pour accéder à la classe
au-dessus.

Par ailleurs, cette Société sportive a de gros frais de
déplacement et doit également assurer efficacement le fonctionne-
ment d'une école de volley-ball pour le recrutement de ses sportifs.

La Commission des Sports dans sa séance du 17 juin 1974,
a proposé d'attribuer au V.B.C.R. une subvention exceptionnelle
de 5 000 F sur le budget 1974 et également de 5 000 F sur le
prochain budget de 1975.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par le Président du V.B.C.R.

Vu l'avis de la Commission des Sports du 17 juin 1974,

DECIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 F sur les
crédits réservés du chapitre 945 du Budget 1974, une somme d'un
montant identique (5 000 F) devant être prévue sur le Budget 1975.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 4. JUIL. 1974
LIBÉRATION EXECUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.